FICHE DE RENSEIGNEMENTS SALARIES ORGANIQUES

Procédure prud'homale – Exposition professionnelle à l'amiante – Préjudice d'anxiété

RHODIA CHIMIE

VOTRE ADRESSE & ETAT CIVIL

Nom :

Prénom :

Date de naissance : **Lieu de naissance :**

Nationalité :

Adresse :

Tél :

Adresse électronique (mail) :

VOUS ETES SALARIE DE LA SOCIETE RHODIA CHIMIE: VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

Précisez vos différents secteurs d'affectation, les postes occupés et les périodes de travail correspondantes (années) :

- Secteur : _____ Poste : _____ De : _____ à : _____
- Secteur : _____ Poste : _____ De : _____ à : _____
- Secteur : _____ Poste : _____ De : _____ à : _____
- Secteur : _____ Poste : _____ De : _____ à : _____
- Secteur : _____ Poste : _____ De : _____ à : _____

Votre statut est ou était :

- ❑ **Cadre**
- ❑ **Non cadre**

PAGE A RETOURNER AU CABINET D'AVOCATS

EXPOSITION DIRECTE A L'AMIANTE

- ❑ **OUI**
- ❑ **NON**

EXPOSITION PASSIVE A L'AMIANTE

- ❑ **OUI**
- ❑ **NON**

Expliquer vos expositions à l'amiante : conditions d'exposition, travaux effectués, fréquence des expositions...

Etes-vous toujours exposé à l'amiante ?

- ❑ **OUI**
- ❑ **NON**

Avez-vous déjà bénéficié d'une information de la part de la société RHODIA CHIMIE concernant le risque d'exposition à l'amiante ?

- ❑ **OUI** - ***précisez sous quelle forme :***
- ❑ **NON**

Avez-vous déjà été destinataire d'une fiche d'exposition à l'amiante ?

- ❑ **OUI**
- ❑ **NON**

VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

Aujourd'hui vous êtes :

- ❑ **Retraité**
- ❑ **Salarié au sein de la société RHODIA CHIMIE**
- ❑ **En intérim ou sous-traitance au sein de la société RHODIA CHIMIE**
- ❑ **Autre – *préciser* :**

VOTRE SITUATION MEDICALE

Avez-vous développé une maladie reconnue d'origine professionnelle (amiante ou hors amiante) ?

- ❑ **OUI - *préciser quelle maladie :***

- ❑ **NON**

LE BENEFICE DE L'ASSURANCE DE PROTECTION JURIDIQUE

Possédez-vous une assurance de protection juridique ? (annexée à votre contrat d'assurance habitation ou compte bancaire)

- ❑ **NON**
- ❑ **OUI - *Préciser* :**
 - **Le nom de la Cie d'Assurance :**
 - **Le n° de Contrat :**

En cas de doute, merci d'indiquer les références de votre contrat d'assurance (numéro de contrat, nom de la compagnie d'assurance), et une adresse (de préférence électronique où contacter votre assureur) :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SALARIES ORGANIQUES

Procédure prud'homale – Exposition professionnelle à l'amiante – Préjudice d'anxiété

RHODIA CHIMIE

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AFIN DE POUVOIR SAISIR LA JURIDICTION

- **Les pages 1 à 3 de la présente fiche de renseignement** dûment complétées
- **Une copie de votre carte nationale d'identité** (copie recto/verso)
- **Copie de votre/vos certificat(s) de travail** pour le compte de la société RHODIA CHIMIE Méditerranée
- **Le dernier bulletin de salaire** remis par RHODIA CHIMIE
- **Un timbre dématérialisé (version PDF ou une photographie**). En application de l'article 1635 bis Q du Code général des impôts, toute personne souhaitant saisir le Conseil de Prud'hommes doit s'acquitter d'un timbre fiscal **à hauteur de 50 euros. A défaut, la requête sera irrecevable**. Pour vous acquitter de ce timbre et le télécharger, vous devez vous rendre sur le site suivant **:** **https://timbres.impots.gouv.fr/**
- **Un courrier nous expliquant les missions que vous exercez ou avez exercé sur le site RHODIA CHIMIE et la façon dont vous avez été exposé à l'amiante**
- **2 témoignages de collègues de travail** décrivant vos conditions de travail et d'exposition à l'amiante, **accompagnés d'une copie recto/verso de leurs cartes d'identité** + copie du certificat de travail ou fiche de paies (preuve de présence sur site)
- **2 témoignages de proches** décrivant votre anxiété liée à votre crainte de développer une maladie du fait de votre exposition à l'amiante, **accompagnés d'une copie recto/verso de leurs cartes d'identité**
- **Copie de la fiche d'exposition à l'amiante** qui vous a été délivrée (si concerné)
- **Tout document médical attestant de votre anxiété** : scanner, certificat médical décrivant votre anxiété vis-à-vis de votre exposition à l'amiante…

REMUNERATION DE L'AVOCAT

Pour les bénéficiaires d'une Protection Juridique : honoraires d'intervention selon la grille de la protection juridique, ainsi qu'un honoraire de résultat de **11% TTC** sur l'indemnisation perçue augmenté de l'article 700 du code de la procédure civile.*

Pour les non bénéficiaires de la Protection Juridique : un honoraire de résultats de **17% TTC** sur l'indemnisation perçue augmenté de l'article 700 du code de la procédure civile*

**Frais de procédure dus par la partie adverse sur décision de la juridiction.*

ATTENTION

Une fois votre dossier déposé et enregistré au sein de notre cabinet, une convention d'honoraires vous sera adressée en double exemplaire – **il sera alors impératif de nous en retourner un exemplaire signé pour que nous puissions saisir la Juridiction.**

INFORMATIONS SUR LA PROCEDURE

→ Pour votre parfaite information, **la procédure sera dirigée exclusivement à l'encontre de la société RHODIA CHIMIE.**

→ **Afin de faciliter les démarches des détenteurs de la Protection juridique, nous nous chargerons de contacter votre assureur** afin de lui présenter votre action en justice et de l'interroger sur une éventuelle prise en charge d'une partie de nos honoraires. Dans ce cadre, nous vous remercions de nous transmettre tout courrier que vous pourriez recevoir de votre assurance afin que nous puissions les traiter.

→ **Nous vous remercions de nous prévenir de tout changement d'adresse pouvant intervenir** au cours de la procédure, afin de mettre à jour votre dossier et d'en informer la Juridiction.

Nous restons à votre disposition pour toute question :

Maître Julie ANDREU – Cabinet TTLA AVOCATS
21 rue Roux de Brignoles
13006 Marseille

Tél. : 04 91 81 03 60

rhodia@ttla-avocats.com

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le cabinet, responsable du traitement des données personnelles de ses clients, conserve et utilise les informations nécessaires à l'instruction, à la gestion et au suivi du dossier, pour la durée de la procédure dans laquelle il est chargé de représenter le signataire de la présente convention.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du cabinet ainsi qu'à ses éventuels prestataires (par exemple des huissiers), dans la limite des nécessités de la procédure.

Elles cesseront d'être utilisées lorsque prendra fin la mission du cabinet. Elles seront ensuite archivées pendant une durée de cinq ans à l'issue de laquelle elles seront détruites.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du cabinet, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier postal à l'adresse suivante : Cabinet TTLA, 21 rue Roux de Brignoles, 13006 Marseille, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.